



**SERVICE MINIMUM ?
Service frelaté !**

Une fois encore, les Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf) rappellent ses obligations à la République. Les situations de monopole d'Etat impliquent la garantie des services publics en réponse au droit de chacun à bénéficier des services prévus par la Constitution, non un service au rabais.

Paradoxalement, le niveau de mobilisation des personnels en grèves apporte la démonstration de l'échec maximum d'un "service minimum" incapable de garantir les droits des usagers qui sont aussi des clients et payent donc, par leurs impôts et l'achat de leurs titres de transport, un service qui leur est refusé. Le remboursement, éventuel, des billets, n'y changera rien : il ne confirme, en fait, que la rupture unilatérale d'un contrat qui n'a plus vocation à être respecté.

Pire, à l'heure où tout le monde s'entend pour reconnaître l'impérieuse nécessité de relancer la croissance, sans revenir sur le fondement légitime et sérieux de la grève, sur lequel de nombreux doutes sont pourtant émis, une fois encore, c'est l'économie que l'on bloque, l'accès et les conditions de travail qui sont dégradés.

Les TPE ne peuvent pourtant supporter aucun retard sans être lourdement pénalisées : la France est toujours le leader de l'OCDE en nombre de défaillances d'entreprises, et chaque grève, menée comme celle d'aujourd'hui, en porte sa part de responsabilité. Emplois, pouvoir d'achat, croissance... pourquoi se donner tant de peine, si les efforts sont réduits à néant par des "irresponsables préventifs", qui n'ont jamais à rendre compte des conséquences de leurs actes ?

Le recours systématique à la menace et au chantage ne saurait être l'instrument du dialogue social et ce dernier, un déni de l'expression démocratique.

[Pour la garantie du service au public, votez !](#)

Parce que nous sommes des millions, nous serons entendus.

Pour se désinscrire : desinscription-cp@pmetpe.com ou par fax au : 01 40 99 93 23